

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS

La municipalité de La Neuville Chant d'Oisel organise un concours photos ouvert à tous, afin de mettre en valeur le passage du Tour de France 2025.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au concours est gratuite. Il est ouvert à tous. Les photos doivent être prises sur le territoire de la Commune de La Neuville Chant d'Oisel et tous les droits (image et auteur) doivent être cédés à la commune.

MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque participant peut présenter autant de photos qu'il le souhaite.

Les photos doivent être prises par le participant la présentant ou lui appartenir (tous droits cédés).

Aucun signe distinctif ou filigrane ne doit être apposé sur les photos sous peine d'élimination du concours (Ne pourront connaître les noms des auteurs des clichés que la ou les personnes chargées de réceptionner les œuvres). Les prises de vues peuvent être de toute nature : prise directe, montage, photo retouchée ou filtrée.

TRANSMISSION

Les photos doivent être transmises avant le 30 juillet 2025 à minuit au format numérique au service communication de la mairie par mail uniquement à l'adresse suivante :

communication@laneuvillechantdoisel.fr

Elles doivent impérativement être nommées de la façon suivante :

NOM – Prénom – nom de la photo Exemple : DUPONT Thierry mairie passage

L'objet du mail devra être « Concours photo Tour de France 2025 »

Le corps du mail devra contenir le Nom, Prénom et adresse complète de la personne se présentant et un numéro de téléphone. Un accusé de réception sera adressé à chaque participant par les organisateurs.

JURY DU CONCOURS et CRITERES DE SELECTION

Les œuvres (imprimées et plastifiées par nos soins) seront diffusées lors des journées du patrimoine les 20 et 21 septembre 2025.

Les critères de jugement seront : l'originalité, la qualité artistique, le sujet, l'esthétique de la photographie, la qualité technique et réalité de la prise de vue (utilisation de trucages).

Le jury se réserve le droit d'exclure sans justification toute photo qui ne respecterait pas le thème du concours ou le règlement du concours ou toute image qu'il jugerait inappropriée.

PRIX ET RECOMPENSES

- Chaque photographie sélectionnée sera imprimée et exposée. Un exemplaire sera remis à son propriétaire.

PUBLICATION, RESPONSABILITES et DROITS PHOTOGRAPHIQUES

Les photos peuvent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication relevant de la municipalité de La Neuville Chant d'Oisel.

La participation au concours entraîne expressément pour les lauréats la cession des droits d'auteur et d'images des clichés au bénéfice de la municipalité de La Neuville Chant d'Oisel pour une durée de 5 ans.

Cette cession par le photographe induit notamment le droit de reproduction et d'utilisation. En contrepartie, la municipalité de La Neuville Chant d'Oisel s'engage à indiquer l'identité du photographe (prénom et nom) qui devra être mentionnée lors de toute publication (journal municipal, expositions, ou tout autre support de communication, voire dans la presse locale). Les tirages papier réalisés et financés par la municipalité resteront sa propriété.